

# Prise de compétence

## Mobilités et covoiturage

Aléop)) Région  
PAYS  
de la  
LOIRE





# Nos propositions d'offre socle pour toutes les CC



**Offre en TER** : développement dans le cadre de la mise en concurrence à l'horizon 2026-2030



**Offre en car interurbains** : développement de nouvelles lignes en Mayenne (2020) puis dans d'autres territoires, en lien avec les EPCI



**TAD** : nouveaux bassins de TAD en Maine-et-Loire et en Vendée, **extension des plages horaires sur les bassins existants**



**Covoiturage** : subventions des covoitureurs via les applications numériques. Avec les EPCI volontaires : subvention du covoiturage spontané, co-financement de fonds d'amorçage de communauté de covoitureurs, dispositif Mobil'Ethic pour les salariés des ZAC rurales et périurbaines.



**Mise en œuvre d'aménagements cyclables sécurisés** (itinéraires et abris dans les gares, points d'arrêts et lieux générateurs de flux, **subvention des vélos pliants et vélos à assistance électrique.**



**Autopartage** : co-financement des plateformes numériques dans les EPCI volontaires

## Créations de ligne(s) pour le covoiturage spontané

**Bénéficiaires :** EPCI ligériens de moins de 150 000 habitants. Un projet peut être porté par plusieurs EPCI.

**Cofinancement Régional :** 50% du montant hors taxes de l'opération avec un plafond de 15 000 € d'aide par projet, dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**Modalités de financement :** sélection par la Région des projets, signature d'une convention de cofinancement.

**Calendrier :** du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 novembre 2021

**Critères de sélection (par ordre décroissant d'importance) :**

1. Fréquentation attendue et potentiel de la ligne,
2. Qualité des aménagements et/ou des dispositifs numériques prévus,
3. Qualité de l'animation et de la communication prévues pour le lancement de la ligne.
4. Coût global du projet.

Les dossiers seront éligibles dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible pour cette politique.

# Création d'une communauté de covoitureurs pour la desserte d'une zone d'activité

**Bénéficiaires :** EPCI ligériens de moins de 150 000 habitants. Un projet peut être porté par plusieurs EPCI.

**Cofinancement Régional :** 50% du montant hors taxes de l'opération avec un plafond de 7 500 € d'aide par projet, dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**Modalités de financement :** sélection par la Région des projets, signature d'une convention de Cofinancement.

**Calendrier :** du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 novembre 2021

**Critères de sélection (par ordre décroissant d'importance) :**

1. Nombre de covoitureurs attendu,
2. Qualité de l'animation et de la communication prévues pour l'amorçage,
3. Qualité des outils numériques utilisés pour accompagner la pratique du covoiturage,
4. Coût global du projet.

Les dossiers seront éligibles dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle disponible pour cette politique.

# L'élaboration des Contrats opérationnels de mobilité

Calendrier : à partir de janvier 2021, la Région amorcera le travail sur les COM, dans les bassins de mobilité qui seront prêts. L'inter-régional sera pris en compte.

Contenu envisagé :

1. Définition de **l'offre de mobilité financée par la Région** (fer, le car et l'offre socle en TAD) : état actuel et évolutions envisagées, transmission des données notamment de fréquentation
2. Définition de **l'offre pour les mobilités cofinancées** Région – EPCI – Département – Syndicat Mixte : covoiturage, TAD supplémentaire, autopartage, vélo, mobilité solidaire, etc.
3. Volet **infrastructure** : définition des projets et des financeurs (ex. : PEM, pistes cyclables, accessibilité, etc.)
4. Volet **distribution et service aux voyageurs** : possibilité de coopérer pour la mise en place de points physiques d'information et/ou de distribution
5. Volet **évaluation** suivi et partage des données, définition en commun des critères de reconduction ou d'arrêt de mobilité

